

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2026

N°2026017.D07

**Objet : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS – MODIFICATIONS :
DÉCISION – AUTORISATION**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées,
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué.

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

EXPOSE

Afin de satisfaire aux besoins des services, je vous remercie de bien vouloir autoriser, dans le cadre des dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les évolutions et les mises à jour suivantes du tableau des effectifs, créant les emplois par service, et après avis favorable unanime du comité social territorial :

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260617-20260617-D07-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

❖ **au titre des emplois non permanents – accueil d'un apprenti**

Le CCAS d'EYSINES anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune d'EYSINES. Dans cette perspective, il propose à tous les habitants du territoire un accueil inconditionnel, une écoute active et une information de proximité sur toutes les thématiques de la vie quotidienne.

Pour assurer cette mission, le CCAS mobilise plusieurs professionnels de l'accueil social, et notamment, des agents d'accueil social et des travailleurs sociaux. Le CCAS étant un site qualifiant, ces professionnels accueillent régulièrement des stagiaires pour partager leur expérience et accompagner les parcours des futurs professionnels de l'action sociale.

Pour répondre au double objectif de renforcer les ressources humaines affectées à l'accueil du CCAS et de soutenir la qualification de personnes engagées dans un parcours de formation dans le domaine de l'accueil en service social, le CCAS entend procéder à la création d'un poste d'apprenti, chargé d'accueil social.

Le poste est rattaché au Pôle action sociale du CCAS. Il bénéficiera de l'encadrement d'un maître d'apprentissage, assurant par ailleurs le lien avec le centre de formation de l'apprenti.

L'apprenti préparera le Titre professionnel de Médiateur social accès aux droits et services ou le BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaires et Sociales (BTS SP3S).

Ce parcours d'apprentissage est co-financé par le CNFPT. Le contrat a vocation à être établi en septembre 2026, en fonction du centre de formation retenu par l'apprenti.

Il aura pour mission principale :

- de participer à l'accueil, l'information de premier niveau et l'orientation des personnes accueillies au CCAS ;
- de contribuer à l'évaluation des situations sociales ;
- d'assurer l'instruction de prestations sociales ;
- de soutenir le traitement administratif de dispositifs d'aide sociale et de courriers.

❖ **au titre des emplois permanents – mise à jour du tableau des effectifs :**

Depuis la première délibération du tableau des effectifs du Centre communal d'action sociale d'Eysines, l'établissement a régulièrement fait évoluer ses effectifs.

La dernière délibération du tableau des effectifs du 22 avril 2026 doit être mise à jour suite aux différents mouvements du personnel de l'établissement.

Le tableau des effectifs annexé à cette délibération est actualisé.

Les crédits budgétaires figurent au chapitre 012 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- autorise la mise à jour du tableau des effectifs permanents tel que présenté en annexe 1.
- autorise la création d'un poste d'apprenti, pour maximum 2 ans, tel que présenté en annexe 2.
- confirme l'inscription de cette dépense au budget afférent
- autorise Madame la Présidente à signer tous documents et à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
9 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST